

## TOUS A VELO DANS LA LOIRE AVEC ACCUEIL VELO

L'agence de développement Touristique de la Loire identifiée comme animateur territorial et référent qualité auprès des instances nationales Tourisme et Territoires et France Vélo Tourisme, remet la plaque **Accueil Vélo** aux premiers prestataires de la Loire sur la **Via-Rhône**.

Seront marqués **Accueil Vélo** les équipements de la base de loisirs de Saint-Pierre-de-Bœuf : Le camping de la Lone, l'Espace eaux-vives, la Maison de la Lone.



« Le tourisme à vélo est l'une des filières les plus dynamiques du marché touristique français. Son développement correspond à une évolution profonde des pratiques touristiques vers plus de bien-être, d'attention portée à l'environnement, aux choix de consommation et au partage. La France arrive en deuxième position des destinations mondiales du tourisme à vélo, après l'Allemagne. Les étrangers représenteraient à eux seuls 25% des touristes ayant recours à ce mode de découverte.

Cette filière représentait, en 2016, 9 millions de séjours au cours desquels les Français ont pratiqué le vélo ou le VTT en France, correspondant à un chiffre d'affaires total de l'ordre de 2 Mds€ »

« Le tourisme à vélo génère des retombées économiques et se nourrit d'une offre de qualité, qui s'adosse aux schémas français dont la réalisation dépend beaucoup des territoires.

**(Source : Baromètre 2017 du Tourisme du vélo en France – Direction Générale des Entreprises)**

## LA MARQUE ACCUEIL VELO

### A l'origine de la marque Accueil Vélo

Le dispositif **Accueil Vélo** a été créé à l'initiative de la Région Centre et de son Comité Régional du Tourisme.

Il s'est appuyé sur le référentiel hébergement de l'Eurovéloroute des fleuves et les référentiels loueurs de vélos, sites de visites et offices de tourisme élaborés dans le cadre de «La Loire a velo »

Lancée en **2012** et présente dans **79 départements en France**, la marque **Accueil Vélo** a pour objet d'offrir aux clientèles cyclistes une marque **unique, simple et lisible** sur l'ensemble du territoire national.

Aujourd'hui, ce sont plus de **3400 prestataires** touristiques qui sont marqués Accueil Vélo sur le territoire français.


Elle est attribuée à six catégories de professionnels : **hébergeurs, loueurs, réparateurs de vélos, offices de tourisme, sites de visites et de loisirs et restaurants** selon un cahier des charges (référentiel) précis comprenant notamment un critère relatif à la proximité d'un itinéraire, il faut à ce jour, pour tout type de prestataires, être situé à **moins de 5 km d'un itinéraire** inscrit au schéma national, régional ou départemental des vélos routes voies vertes.


Dans **la Loire**, sont à ce jour, concernées la **Véloire** dans le Nord du Département , la **Via Rhôna** dans la partie sud et la **Via Fluvia**.


La Loire compte à ce jour **15 prestataires Accueil Vélo** sur la **Véloire** : 2 Offices de tourisme-Charlieu et Roanne, 1 site touristique – La Gravière aux Oiseaux de Mably, 1 loueur professionnel : Canoë Loire Aventure à Briennon, 6 hébergements (dont 1 hôtel, 1 camping, 1 chambre d'hôtes, 3 meublés), 5 restaurants.


**Sur la Via Rhôna**, aux 3 équipements de la base de loisirs de Saint-Pierre-de-Boeuf, viennent se rajouter deux restaurants - le Restaurant du Port à Saint-Pierre-de-Boeuf, et le restaurant « Viens manger » à Vérin


En 2017, les **hébergements** représentaient sur le territoire national près de 70 % des prestataires « Accueil Vélo », ils s'engagent à


 Mettre à disposition du client si nécessaire, un itinéraire cyclable de liaison entre l'hébergement, et l'itinéraire


 Apporter un accueil personnalisé et attentionné aux touristes à vélo


 Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour, et à être en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

 Informer les touristes à vélo sur les conditions météorologiques

 Pouvoir assurer le transfert des bagages des touristes à vélo au prochain point d'hébergement (gratuit ou payant)

 Donner la possibilité de réserver un hébergement ou taxi, etc. (gratuit ou payant)

 Offrir aux touristes à vélo la possibilité de laver et sécher leur linge (gratuit ou payant)

 Mettre à disposition des clients un service de location vélo (L'hébergeur doit être en mesure d'indiquer le point de location le plus proche ou de faire livrer le matériel et les accessoires sur place).

Le référentiel **Restaurants** a été publié en 2016, il prévoit notamment la proposition de formule de repas rapides, la mise à disposition d'un parc de stationnement vélo ainsi que la mise à disposition d'un système de recharge des vélos à assistance électrique et des smartphones ;

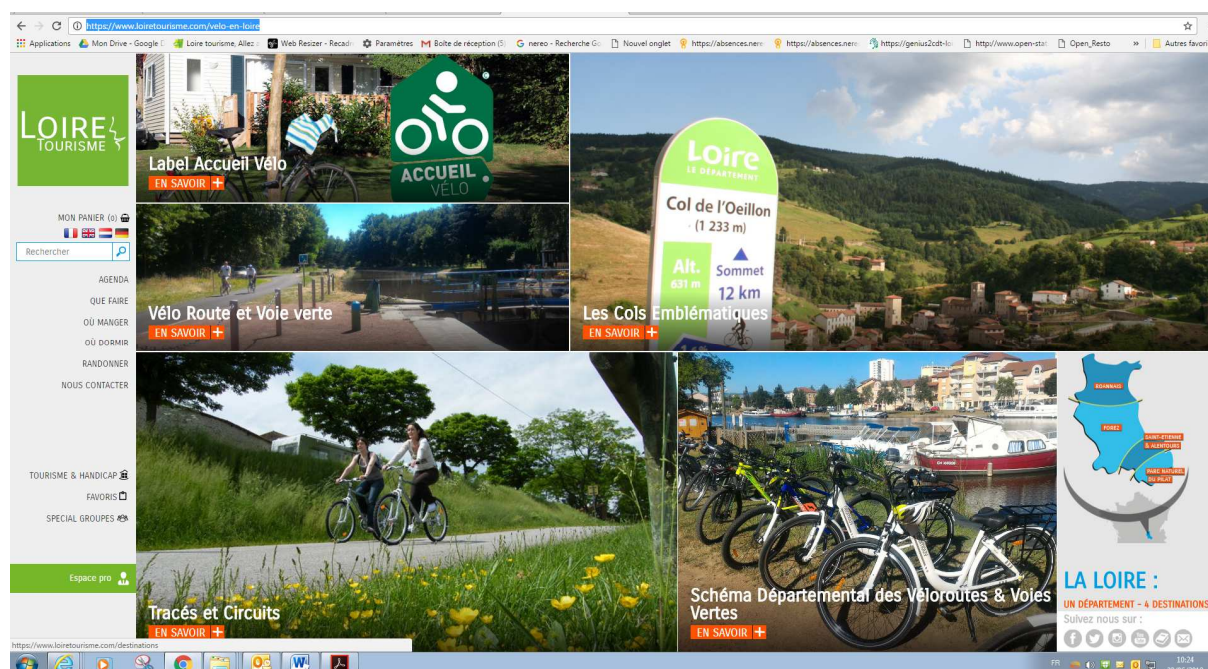
**Les loueurs professionnels** de vélo doivent, entre autres critères obligatoires, pouvoir proposer à la location un parc de 20 vélos

**Les réparateurs professionnels de vélo** doivent, notamment, posséder un Certificat de Qualification Professionnelle ou s'ils ont de l'expérience s'engager à suivre une formation permettant d'obtenir ce certificat.

**Les offices de tourisme et les sites touristiques** doivent proposer tous les services d'accueil inhérents à leur entité avec en particulier un parc de stationnement vélo, un point d'eau potable, un dispositif de recharge des VAE ...

## L'adhésion à la marque permet :

- D'entrer dans un réseau national de prestataires qualifiés
- De bénéficier des supports de communication de l'itinéraire
- De bénéficier des actions de promotion liées à la thématique Vélo au niveau national
- D'être visible sur [www.francevelotourisme](http://www.francevelotourisme) et sur la page dédiée au cyclotourisme dans la Loire accessible depuis le site Loire Tourisme : <https://www.loiretourisme.com/velo-en-loire> :



## Près des deux tiers du Schéma national sont aménagés à ce jour

Les aménagements cyclables inscrits dans les schémas européens, nationaux et régionaux ou départementaux sont suivis depuis plusieurs années par l'observatoire national des véloroutes et voies vertes. A terme, ce sont plus de 22 000 km d'itinéraires qui devraient composer le schéma national des véloroutes et voies vertes (SN3V) »

## LA LOIRE ET LE VELO...

La marque Accueil Vélo fait écho à la **politique départementale des Vélo Route Voies Vertes** qui souhaite proposer une offre de prestations qualitatives sur les itinéraires inscrits au schéma départemental des vélos route voies vertes.



Le cyclotourisme étant un axe de développement touristique majeur pour la Loire,

Après l'inauguration en 2018 d'un premier tronçon de voie verte au nord du département (20 km), (**la Véloire**), est prévue à l'horizon 2019 :

- Le jalonnement de la véloroute devrait se poursuivre jusqu'à Montrond-les-Bains (100 km),
- Le jalonnement de deux cols emblématiques supplémentaires (après les 14 premiers cols jalonnés en 2018) : **La Croix Cazard** (à proximité de Violay) et **la Croix du Sud** (à proximité de Saint-Bonnet-des-Quarts)

Pour compléter cette offre, le Département de la Loire souhaite développer des **boucles locales** afin de promouvoir les atouts touristiques du département, attirer les cyclotouristes sur le territoire ligérien et favoriser sa découverte ; les premiers parcours ont été validés, leur jalonnement reste à programmer.

**Contact presse : Nadine DURAND/Annick PAILLEUX**

Agence de Développement Touristique de la Loire

22 rue Balay

42021 SAINT-ETIENNE cedex 1

[nadine@loiretourisme.com](mailto:nadine@loiretourisme.com) – [annick@loiretourisme.com](mailto:annick@loiretourisme.com)